VI. LES RAPPORTS DE PRODUCTION DANS L'AGRICULTURE ET LA CRISE

Les rapports de production dans notre agriculture sont fondés sur la propriété paysanne individuelle et le monopole de l'Etat sur le marché (l'Etat est pratiquement le seul fournisseur des marchandises industrielles pour les besoins de la campagne et l'acheteur de la plus grande partie de la production agricole).

La production destinée au marché constituait en 1961 environ 60,8 % de la production nette des exploitations individuelles (on appelle production nette la partie du produit global qui reste, déduction faite des coûts matériels de production). La dépendance de l'exploitation agricole à l'égard du marché est grande étant donné qu'elle se compose d'une famille qui produit elle-même ses moyens d'entretien. Ceci peut résulter de deux raisons fondamentalement différentes : ou bien nous avons affaire à une entreprise agricole spécialisée, rationnellement dirigée qui destine toute sa production au marché ; dans ce cas, la consommation de la famille est satisfaite par l'intermédiaire du marché. Ou bien l'exploitation est à un bas niveau de développement et alors c'est la relation de prix défavorable pour la campagne qui existe entre les produits industriels et agricoles et la pression fiscale qui obligent la famille qui veut voir subsister son exploitation à restreindre sa consommation.

Selon les données des exploitations qui livrent leur comptabilité à l'I.E.R. (4) (et ce sont en général des exploitations sensiblement supérieures à la moyenne), les dépenses des familles paysannes pour l'alimentation, les habits et le linge croissent avec l'importance de l'exploitation. A part l'alimentation et l'habillement, il n'y a pas de différence notable dans les dépenses des différents groupes. Mais si on convient de soustraire des dépenses totales pour la nourriture, celle pour la viande, alors les différences deviennent frappantes : au cours des années 1961-62, la consommation en viande par personne dans une famille paysanne était, dans le groupé des exploitations de 3 ha au plus (44,6 % de la totalité des exploitations) de 26,2 kg :

- dans le groupe de 3 à 7 ha (28,9 % de la totalité) de 27,7 kg,
 dans le groupe de 7 à 10 ha (12,7 % de la totalité) de 34,3 kg.
- dans le groupe de 10 à 15 ha (7 % de la totalité) de 39,3 kg, et
- dans le groupe au-dessus de 15 ha (2,8 % de la totalité) de 46,6 kg.

On se souvient que la norme A (à peine suffisante) prévoit 37 kg de viande et de charcuterie par personne et par an. Ainsi donc, plus de 85 % de familles paysannes qui, pourtant, sont les principales productrices de viande, en consomment au-dessous de la norme jugée

⁽⁴⁾ Institut de l'Economie de l'Agriculture.